

Ligne	Bureau des finances de												Cachet ou date d'arrivée											
1																								
2	Formulaire d'enregistrement au regard de la																							
3	TVA des entrepreneurs établis à l'étranger																							
4																								
5	1. Informations générales																							
6	1.1 Informations sur l'entreprise																							
7	Société (selon le registre du commerce)																							
8	ou, dans le cas d'un entrepreneur individuel :																							
9	Nom												Prénom											
10	Nom de naissance, le cas échéant																							
11	Profession exercée												Date de naissance (JJ/MM/AAAA)											
12	Numéro d'identification																							
13	Siège de la société ou lieu de résidence de l'entrepreneur individuel																							
14	Rue																							
15	Numéro de rue								Complément du numéro de rue								Complément d'adresse							
16	Code postal / Commune																							
17	État étranger																							
18	Commune différente de la direction, le cas échéant																							
19	Rue																							
20	Numéro de rue								Complément du numéro de rue								Complément d'adresse							
21	Code postal / Commune																							
22	État étranger																							
23	1.2 Entités et sociétés																							
24	L'entreprise est une entité ou une société établie à l'étranger.																							
25	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, merci de bien vouloir joindre le feuillet Entités et sociétés « FsEEBIKoeGes ».																							
26	1.3 Moyens de communication																							
27	Téléphone																							
28	Indicatif international								Indicatif national								Numéro d'appel							
29	Indicatif international								Indicatif national								Numéro d'appel							
30	Courrier électronique																							
31	Adresse Internet																							
32	Remarque : Si vous souhaitez consentir à l'envoi de courriers électroniques non cryptés par le bureau des finances, une déclaration de consentement fournie dans le Land compétent doit être envoyée séparément à cet effet (numéro 4).																							

Ligne
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

Nom
selon les lignes 7 et 9

1.4 Nature de(s) l'activité(s) exercée(s) en Allemagne (description exacte de la branche d'activité)

1.5 Conseil fiscal

Société

ou Nom Prénom

Rue

Numéro de rue Complément du numéro de rue Complément d'adresse

Code postal / Commune

État étranger, le cas échéant

Moyens de communication

Téléphone
Indicatif international Indicatif national Numéro d'appel

Indicatif international Indicatif national Numéro d'appel

Courrier électronique

La procuration séparée est jointe.

La présentation de la procuration se fait par la banque de données des procurations (article 80a du Code des impôts).

Ligne	Nom															
61	selon les lignes 7 et 9															
62	1.6 Mandataire habilité à recevoir des notifications															
63	<input type="checkbox"/> Le conseil fiscal figurant au point 1.5 est mandataire habilité à recevoir des notifications.															
64	ou															
65	Société															
66	ou															
67	Nom						Prénom									
68	Rue															
69	Numéro de rue				Complément du numéro de rue				Complément d'adresse							
70	Code postal / Commune															
71	État étranger, le cas échéant															
72	Moyens de communication															
73	Téléphone				Indicatif international				Indicatif national				Numéro d'appel			
74	Indicatif international				Indicatif national				Numéro d'appel							
75	Courrier électronique															
76	<input type="checkbox"/> La procuration de réception séparée est jointe.															
77	<input type="checkbox"/> La présentation de la procuration de réception se fait par la banque de données des procurations (article 80a du Code des impôts).															
78	Remarque : <i>Dans les cas visés à l'article 22f, paragraphe 1, phrase 2 de la loi sur la TVA, les entrepreneurs qui n'ont pas leur domicile, leur résidence habituelle, leur siège ou leur direction en République fédérale d'Allemagne, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État auquel l'accord sur l'Espace économique européen est applicable doivent désigner, lorsqu'ils demandent à être enregistrés à des fins fiscale, un mandataire habilité à recevoir des notifications en République fédérale d'Allemagne.</i>															
80	1.7 Coordonnées bancaires pour les remboursements d'impôts / le système de prélèvement SEPA															
81	Tous les remboursements d'impôts doivent être effectués sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :															
82	IBAN (établissement bancaire national)															
83	D E															
84	Nom (établissement bancaire étranger)															
85	Adresse (établissement bancaire étranger)															
86	IBAN (établissement bancaire étranger)															
87	Code BIC / SWIFT (correspondant à la ligne 83)															
88	titulaire de compte différent(e), le cas échéant															
89	Titulaire du compte				selon la ligne 7				ou							
90	Souhaitez-vous participer au système de prélèvement SEPA , le mode de paiement le plus simple pour les deux parties (seulement pour un compte national) ?															
91	<input type="checkbox"/> Oui. Le mandat de débit SEPA rempli est joint.															

Ligne
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

Nom
selon les lignes 7 et 9

1.8 Installations

Les installations fixes d'affaires ou installations suivantes sont gérées en **République fédérale d'Allemagne** (par exemple succursales, bureaux, usines, services de coordination, agences, bureaux de vente, comptoirs, ateliers, entrepôts, stocks en consignation) :

N° d'ordre	Description
0 0 1	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

N° d'ordre	Description
0 0 2	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

N° d'ordre	Description
0 0 3	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

N° d'ordre	Description
0 0 4	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

Si le nombre d'installations est supérieur à quatre : Le feuillet séparé Installations (FsEEBIEinr) numéroté est joint.

Ligne	Nom																										
121	selon les lignes 7 et 9																										
122	1.9 Enregistrement à des fins fiscales en Allemagne																										
123	<input type="checkbox"/>	Non																									
124	<input type="checkbox"/>	Oui (merci de bien vouloir fournir les informations suivantes :)																									
125	<input type="checkbox"/>	Impôt sur le salaire	Bureau des finances de												Numéro fiscal												
126	<input type="checkbox"/>	Impôt sur les sociétés																									
127	<input type="checkbox"/>	Impôt sur le revenu																									
128	<input type="checkbox"/>	Taxe sur la valeur ajoutée																									
129	1.10 Durée de l'activité en République fédérale d'Allemagne																										
130	Début	(JJ.MM.AAAA)						Fin probable	(JJ.MM.AAAA)						Fin probable non connue	<input type="checkbox"/>	Oui										
131	1.11 Enregistrement fiscal à l'étranger																										
132	L'entreprise est enregistrée auprès des services fiscaux étrangers suivants :																										
133	Bureau des finances de																										
134	Numéro fiscal																										
135	Pour les entrepreneurs de l'UE :																										
136	Numéro d'identification TVA																		<input type="checkbox"/>	une attestation de domicile est jointe.							
137	Pour les entrepreneurs de pays tiers :																										
138	<input type="checkbox"/>	une attestation de domicile délivrée par l'autorité fiscale étrangère est jointe.																									
139																											
140																											
141																											
142																											
143																											
144																											
145																											
146																											
147																											
148																											
149																											
150																											

Ligne 181 **Nom** selon les lignes 7 et 9

182 **3. Informations sur la déclaration et le reversement de la TVA**

183 **3.1 Montant des chiffres d'affaires en Allemagne** (estimé)

l'année de l'ouverture de l'établissement EUROS

l'année suivante EUROS

184

185 **3.2 Montant de l'impôt à verser / Excédent** (estimé)

EUROS

186 1 = Montant de l'impôt à verser (estimé) Montant :

2 = Excédent (estimé)

187 Le mois calendaire est choisi à la place du trimestre civil comme période pour laquelle une déclaration périodique provisoire doit être déposée, car l'excédent dépasse vraisemblablement les limites de l'article 18, paragraphe 2a, phrase 1 au sens du paragraphe 2, phrase 6 de la loi sur la TVA.

188 **3.3 Exonération fiscale**

Des chiffres d'affaires exonérés totalement ou partiellement conformément à l'article 4 de la loi sur la TVA sont réalisés :

189 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité (article 4, n° de la loi sur la TVA)

190

191 **3.4 Taux d'imposition**

Des chiffres d'affaires soumis au taux réduit d'imposition conformément à l'article 12, paragraphe 2 de la loi sur la TVA sont réalisés :

192 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité (article 12, paragraphe 2, n° de la loi sur la TVA)

193 **3.5 Imposition au taux moyen**

Des chiffres d'affaires exonérés totalement ou partiellement soumis à l'imposition au taux moyen conformément à l'article 24 de la loi sur la TVA sont réalisés :

194 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité (article 24, paragraphe 1, n° de la loi sur la TVA)

195

196 **3.6 Imposition théorique / imposition réelle des rémunérations**

La TVA est calculée d'après les rémunérations convenues (**imposition théorique**).

197 ou

198 les rémunérations perçues. L'**imposition réelle** est demandée, car

199 le chiffre d'affaires total extrapolé à l'année civile pour l'année de création ne s'élèvera vraisemblablement pas à plus de 600 000 euros.

200 la société est exonérée, conformément à l'article 148 du Code des impôts, de l'obligation de tenir des registres et d'établir des comptes périodiques sur la base de bilans annuels.

201 **3.7 Numéro d'identification TVA**

202 Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour participer à l'échange intracommunautaire de marchandises et de services.

Informations supplémentaires pour les personnes morales qui ne sont pas des entrepreneurs ou qui n'acquièrent pas d'objets pour leur entreprise :

203 Un numéro d'identification TVA est demandé, au motif que

204 des acquisitions intracommunautaires sont imposables, car le seuil d'acquisition de 12 500 euros par an

205 est vraisemblablement dépassé (article 1a, paragraphe 3 de la loi sur la TVA).

206 n'est vraisemblablement pas dépassé, mais il est renoncé à la règle du seuil d'acquisition pour une durée d'au moins deux années civiles (article 1a, paragraphe 4 de la loi sur la TVA).

207 des véhicules neufs ou certaines marchandises soumises à accises sont acquis (article 1a, paragraphe 5 de la loi sur la TVA).

208 Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour les échanges de biens sur Internet par l'intermédiaire d'une / de plusieurs interface(s) électronique(s) au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA.

209 Le numéro d'identification TVA suivant a déjà été attribué pour une activité antérieure :

210 Numéro d'identification TVA DE Date d'attribution : (JJ.MM.AAAA)

Ligne

211	Nom selon les lignes 7 et 9	
212	3.8 Remboursement de la TVA supportée en amont (Office central fédéral des impôts)	
213	Des demandes de remboursement des montants de TVA supportée en amont ont-elles été faites dans le passé pour l'entreprise ?	
213	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
213	Merci de bien vouloir indiquer la période et les références.	
214	Période (JJ.MM.AAAA)	Références
214		
215		
216	3.9 Numéro EORI	(Economic Operators` Registration and Identification number - Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques)
217	Numéro EORI, s'il a été attribué :	
217		
218	3.10 Procédure d'imposition spéciale « Guichet unique » pour les entrepreneurs établis dans un autre État membre de l'Union européenne	
219	Seulement pour les livraisons effectuées au sein d'un État membre par un opérateur d'interfaces électroniques (article 3, paragraphe 3a, phrase 1 de la loi sur la TVA), les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les autres prestations effectuées pour un non-entrepreneur établi en Allemagne :	
220	<input type="checkbox"/>	La société recourra à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique ») (article 18j de la loi sur la TVA). La société déclarera les chiffres d'affaires concernés à l'autorité compétente dans l'État de résidence.
221	<input type="checkbox"/>	La société est établie seulement dans un État membre et le montant total - hors TVA - des ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et des services de télécommunications, des services de radiodiffusion et de télévision ou des autres prestations effectuées par voie électronique pour des non-entrepreneurs établis en dehors de l'État de résidence dans d'autres États membres ne dépasse pas 10 000 euros, ni pour l'année civile considérée, ni pour l'année civile précédente.
222	<input type="checkbox"/>	Les chiffres d'affaires concernés de la société seront imposables dans l'État de résidence.
223	<input type="checkbox"/>	La société renonce pour au moins deux années civiles à l'imposition des chiffres d'affaires concernés dans l'État de résidence.
224	<input type="checkbox"/>	La société recourra à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique ») (article 18j de la loi sur la TVA). La société déclarera les chiffres d'affaires concernés à l'autorité compétente dans l'État de résidence.
225	<input type="checkbox"/>	La société déclarera les chiffres d'affaires concernés directement en Allemagne.
226		
227	3.11 Chiffres d'affaires dans le domaine des échanges de biens sur Internet	
228	Informations sur le canal de distribution	
228	<input type="checkbox"/>	La société ou l'entrepreneur individuel vend sur sa propre boutique Internet.
229	Adresse Internet (URL)	
229		
230	<input type="checkbox"/>	La société ou l'entrepreneur individuel exercera son activité par l'intermédiaire d'une / de plusieurs interface(s) électronique(s) au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA. Une interface électronique au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA est un marché électronique, une plateforme électronique, un portail électronique ou une structure semblable.
231	Dans ce cas, il convient de remplir le feuillet Échange de biens sur Internet (FsEEBInternet).	
232	Remarque : Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour justifier de l'enregistrement fiscal vis-à-vis de l'opérateur de l'interface (numéro 3.7).	
233	3.12 Qualité de redevable du bénéficiaire dans le cas de travaux de construction et / ou de services de nettoyage de bâtiments	
234	<input type="checkbox"/>	L'octroi d'un justificatif de la qualité de redevable du bénéficiaire dans le cas de travaux de construction et / ou de services de nettoyage de bâtiments est demandé (formulaire USt 1 TG).
235	<input type="checkbox"/>	Le montant des travaux de construction effectués au sens de l'article 13b, paragraphe 2, numéro 4 de la loi sur la TVA dépasse vraisemblablement 10 % du chiffre d'affaires mondial (somme des chiffres d'affaires imposables et non imposables en Allemagne).
236	<input type="checkbox"/>	Le montant des services de nettoyage de bâtiments effectués au sens de l'article 13b, paragraphe 2, numéro 8 de la loi sur la TVA dépasse vraisemblablement 10 % du chiffre d'affaires mondial (somme des chiffres d'affaires imposables et non imposables en Allemagne).
237	Remarque : Les conditions nécessaires à l'octroi de l'attestation doivent être présentées de manière convaincante et adéquate dans une annexe.	
238	3.13 Transports de personnes	
239	Des transports de personnes sont effectués :	
240	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (Merci de bien vouloir remplir le feuillet Transports de personnes (FsEEBIPersb).)

Ligne	Nom	
241	selon les lignes 7 et 9	
242	3.14 Remise de déclarations périodiques / Demande de prolongation permanente des délais	
243	Les entrepreneurs ont jusqu'au 10 ^{ème} jour à compter de la fin de la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée pour transmettre par voie informatique authentifiée une déclaration périodique par un jeu de données prescrit officiellement (article 18, paragraphe 1, phrase 1 de la loi sur la TVA), dans laquelle la taxe pour la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée (acompte) doit elle-même être calculée. Un certificat est nécessaire à la transmission électronique authentifiée. Vous pouvez obtenir ce certificat après vous être inscrit gratuitement à l'adresse www.elster.de . Veuillez noter que l'enregistrement peut prendre jusqu'à deux semaines (sans prise en compte des délais postaux). Vous trouverez à la page www.elster.de/elsterweb/softwareprodukt des programmes de transmission électronique.	
244		
245	La société ou l'entrepreneur individuel fera une demande de prolongation d'un mois des délais de transmission des déclarations périodiques et d'acquiescement des acomptes de TVA.	
246	Dans le cas de l'obligation de remettre tous les mois des déclarations périodiques, un acompte exceptionnel doit être calculé et acquitté. La demande de prolongation permanente des délais / de déclaration de l'acompte exceptionnel doit être transmise par voie informatique authentifiée par un jeu de données prescrit officiellement (article 48, paragraphe 1, phrase 2 du règlement d'application de la TVA). Des informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse www.elster.de .	
247		
248		
249	4. Annexes	
250	<input type="checkbox"/> Feuille Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) (numéro 1.2)	<input type="checkbox"/> Feuille Installations (FsEEBIEinr) (numéro 1.8)
251	<input type="checkbox"/> Contrats (feuille Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) - numéro 2) (numéro 1.2)	<input type="checkbox"/> Attestation de domicile (numéro 1.11)
252	<input type="checkbox"/> Extrait du registre (étranger) (feuille Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) - numéro 3) (numéro 1.2)	<input type="checkbox"/> Explications des itinéraires des marchandises et des services (numéro 2.1)
253	<input type="checkbox"/> Feuille Détenteurs de parts (FsEEBIAnt) relatif au feuille Entités et sociétés	<input type="checkbox"/> Contrats de stockage (numéro 2.4)
254	<input type="checkbox"/> Consentement à l'envoi de courriers électroniques non cryptés par les autorités fiscales selon l'article 87a, paragraphe 1, phrase 3, demi-phrase 2 du Code des impôts (numéro 1.3)	<input type="checkbox"/> Feuille Échange de biens sur Internet (FsEEBIInternet) (numéro 3.11)
255	<input type="checkbox"/> Procuration (numéro 1.5)	<input type="checkbox"/> Justificatif Qualité de redevable (numéro 3.12)
256	<input type="checkbox"/> Procuration de réception (numéro 1.6)	<input type="checkbox"/> Feuille Transports de personnes (FsEEBIPersb) (numéro 3.13)
257	<input type="checkbox"/> Mandat de débit SEPA (numéro 1.7)	<input type="checkbox"/>
258		
259		
260		
261		
262		
263	Remarque : Les renseignements à porter dans le présent formulaire sont requis sur la base des articles 27, 85, 88, 90, 93 et 97 du Code des impôts.	
264	Remarque concernant la protection des données :	
265	Veuillez trouver dans la lettre d'information générale de l'administration fiscale des informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans l'administration fiscale, à vos droits en vertu des dispositions du règlement général sur la protection des données et à vos interlocuteurs pour les questions ayant trait à la protection des données. Vous trouverez cette lettre d'information à l'adresse suivante : www.finanzamt.de (à la rubrique « <i>Datenschutz</i> / Protection des données ») ou auprès de votre bureau des finances.	
266		
267		
268	Lieu, date	Signature(s) de l'entrepreneur ou du (de la) gérant(e) ou de l'associé(e) habilité(e) à représenter l'entreprise ou de tou(te)s les associé(e)s ou de tou(te)s les détenteurs (détentrices) de participations ou du / de la (des) représentant(e)s ou mandataire(s)
269		
270		

Ligne	Nom de l'entreprise		
1			
2	2021FsEEBikoeGes		
3	Feuillet relatif au formulaire sur l'enregistrement au regard de la TVA		
4	des entrepreneurs établis à l'étranger		
5	Entités et sociétés (numéro 1.2)		
6	1. Représentant légal		
7	Nom	Prénom	
8	Date de naissance (JJ.MM.AAAA)	Numéro d'identification	
9	Rue		
10	Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse
11	Code postal / Commune		
12	État étranger, le cas échéant		
13	Moyens de communication		
14	Téléphone		
15	Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel
16	Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel
17	Courrier électronique		
18	Adresse Internet		
19	Bureau des finances de	Numéro fiscal	
20	Numéro d'identification TVA, le cas échéant		
21	<input type="checkbox"/> Création nouvelle le (JJ.MM.AAAA)	<input type="checkbox"/> Transfert le (JJ.MM.AAAA)	
22	<input type="checkbox"/> Reprise le (JJ.MM.AAAA)	<input type="checkbox"/> Transformation le (JJ.MM.AAAA)	
23	(Merci de bien vouloir joindre les contrats correspondants avec leur traduction.)		
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

Ligne
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

Nom de l'entreprise

3. Contrat de société et enregistrement dans un registre officiel (étranger) (par exemple registre du commerce)

Merci de bien vouloir joindre le contrat de société et l'extrait du registre (étranger) avec leur traduction.

Dans quel État l'entité / la société a-t-elle été créée ?

Forme juridique de l'entité / de la société

(JJ.MM.AAAA)

Constitution de l'entité / de la société par contrat du

(JJ.MM.AAAA)

(JJ.MM.AAAA)

L'enregistrement a été demandé le

L'enregistrement a été effectué le

auprès du registre (étranger) suivant

sous la référence (par exemple numéro)

pour un établissement allemand : auprès du registre étranger suivant

sous la référence (par exemple numéro)

par notaire, le cas échéant

Nom

Prénom

Rue

Numéro de rue

Complément du numéro de rue

Complément d'adresse

Code postal / Commune

État étranger

4. Informations relatives aux détenteurs de parts

N° d'ordre

0 0 0 0 1

Société

ou

Nom

Prénom

Rue

Numéro de rue

Complément du numéro de rue

Complément d'adresse

Code postal / Commune

État étranger, le cas échéant

(JJ.MM.AAAA)

(JJ.MM.AAAA)

Date de naissance

ou date de création

Profession / Activité / Type d'exploitation

Montant nominal de la participation en euros

en pourcentage

Bureau des finances compétent

Numéro fiscal

Numéro d'identification

Ligne	Nom de l'entreprise			
61				
62	N° d'ordre			
63	0	0	0	2
64	Société			
65	ou Nom			Prénom
66	Rue			
67	Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse	
68	Code postal / Commune			
69	État étranger, le cas échéant			
70	(JJ.MM.AAAA)		(JJ.MM.AAAA)	
71	Date de naissance		ou date de création	
72	Profession / Activité / Type d'exploitation			
73	Montant nominal de la participation en euros		en pourcentage	
74	Bureau des finances compétent			
75	Numéro fiscal		Numéro d'identification	
76	N° d'ordre			
77	0	0	0	3
78	Société			
79	ou Nom			Prénom
80	Rue			
81	Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse	
82	Code postal / Commune			
83	État étranger, le cas échéant			
84	(JJ.MM.AAAA)		(JJ.MM.AAAA)	
85	Date de naissance		ou date de création	
86	Profession / Activité / Type d'exploitation			
87	Montant nominal de la participation en euros		en pourcentage	
88	Bureau des finances compétent			
89	Numéro fiscal		Numéro d'identification	
90	Si le nombre de détenteurs de parts <input type="text"/> le feuillet Détenteurs de parts (FsEEBIAnt) numéroté est joint.			

– Remplir ou cocher les cases blanches ☐, suivre la notice –

Ligne	Nom de l'entreprise										N° d'ordre de l'annexe			
1														
2	2021FsEEBIEinr													
3	Feuillet relatif au formulaire sur l'enregistrement au regard de la TVA													
4	des entrepreneurs établis à l'étranger													
5	Installations (numéro 1.8)													
6	N° d'ordre	Description												
7		Rue												
8		Numéro de rue	Complément du numéro de rue			Complément d'adresse								
9		Code postal	Commune											
10		Téléphone		Indicatif national				Numéro d'appel						
11		Indicatif international												
12	N° d'ordre	Description												
13		Rue												
14		Numéro de rue	Complément du numéro de rue			Complément d'adresse								
15		Code postal	Commune											
16		Téléphone		Indicatif national				Numéro d'appel						
17		Indicatif international												
18	N° d'ordre	Description												
19		Rue												
20		Numéro de rue	Complément du numéro de rue			Complément d'adresse								
21		Code postal	Commune											
22		Téléphone		Indicatif national				Numéro d'appel						
23		Indicatif international												
24	N° d'ordre	Description												
25		Rue												
26		Numéro de rue	Complément du numéro de rue			Complément d'adresse								
27		Code postal	Commune											
28		Téléphone		Indicatif national				Numéro d'appel						
29		Indicatif international												
30														

Ligne	Nom de l'entreprise		
1			
2	2021FsEEBInternet		
3	Feuillet relatif au formulaire sur l'enregistrement au regard de la TVA		
4	des entrepreneurs établis à l'étranger		
5	Échange de biens sur Internet (numéro 3.11)		
6	1. Vente par l'intermédiaire d'interfaces électroniques		
7	Une interface électronique au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA est un marché électronique, une plateforme électronique, un portail électronique ou une structure semblable. La vente des biens s'effectue par l'intermédiaire des interfaces électroniques suivantes:		
8	N° d'ordre	Nom de l'interface électronique	Identifiant (par exemple Nom de compte)
9	N° d'ordre	Nom de l'interface électronique	Identifiant (par exemple Nom de compte)
10	N° d'ordre	Nom de l'interface électronique	Identifiant (par exemple Nom de compte)
11	Si les activités sont exercées sur plus de trois interfaces électroniques : <input type="checkbox"/> une liste séparée est jointe.		
12	2. Stockage de la marchandise		
13	Les marchandises sont-elles stockées en République fédérale d'Allemagne ou dans un autre État membre de l'UE avant d'être vendues ?		
14	<input type="checkbox"/> Non		
15	<input type="checkbox"/> Oui, dans les entrepôts suivants : - Merci de bien vouloir joindre les contrats -		
16	N° d'ordre	Adresse	
17	N° d'ordre	Adresse	
18	N° d'ordre	Adresse	
19	Si le nombre de détenteurs de parts est supérieur à trois : <input type="checkbox"/> une liste séparée est jointe.		
20	3. Contrats d'exécution		
21	Existe-t-il des contrats d'exécution avec des entreprises ?		
22	<input type="checkbox"/> Non		
23	<input type="checkbox"/> Oui, avec les entreprises suivantes : - Merci de bien vouloir joindre les contrats -		
24	N° d'ordre	Nom de l'entreprise	
25		Adresse	
26	N° d'ordre	Nom de l'entreprise	
27		Adresse	
28	N° d'ordre	Nom de l'entreprise	
29		Adresse	
30	Si le nombre d'entreprises est supérieur à trois : <input type="checkbox"/> une liste séparée est jointe.		

Ligne 1 Nom de l'entreprise

Ligne 2 2021FsEEBIPersb

Ligne 3 **Feuillet relatif au formulaire sur l'enregistrement au regard de la TVA**

Ligne 4 **des entrepreneurs établis à l'étranger**

Ligne 5 **Transports de personnes (numéro 3.13)**

Ligne 6 **1. Nature des transports de personnes**

Ligne 7 Transport de ligne (merci de bien vouloir joindre une copie de l'autorisation du transport de ligne.)

Ligne 8 Transport occasionnel par autobus

Ligne 9 Transport par taxis

Ligne 10 **2. Exécution du transport de personnes**

Ligne 11 Le transport de personnes en Allemagne est effectué comme suit :

Ligne 12 Début : (JJ.MM.AAAA) Fin : (JJ.MM.AAAA)

Ligne 13 Nombre de trajets par mois : Nombre moyen de passagers :

Ligne 14 Prix moyen du trajet / personne en euros :

Ligne 15 Les trajets sont effectués :

Ligne 16 par des véhicules détenus en propre

Ligne 17 par des véhicules loués

Ligne 18 par les sous-traitants suivants :

N° d'ordre	Nom du sous-traitant
	Rue
	Numéro de rue Complément du numéro de rue Complément d'adresse
	Code postal Commune
	Numéro fiscal (s'il est connu) Numéro d'identification TVA (s'il est connu)

N° d'ordre	Nom du sous-traitant
	Rue
	Numéro de rue Complément du numéro de rue Complément d'adresse
	Code postal Commune
	Numéro fiscal (s'il est connu) Numéro d'identification TVA (s'il est connu)

Ligne 29 Si le nombre de sous-traitants est supérieur à deux : une liste séparée est jointe.

Ligne 30

Ligne 1	Nom de l'entreprise										N° d'ordre de l'annexe				
2	2021FsEEBIAnt														
3	Feuillet relatif au feuillet Entités et sociétés														
4	Détenteurs de parts (numéro 4)														
5	N° d'ordre														
6	Société														
7	ou														
8	Nom										Prénom				
9	Rue														
10	Numéro de rue			Complément du numéro de rue			Complément d'adresse								
11	Code postal / Commune														
12	État étranger, le cas échéant														
13	(JJ.MM.AAAA)					ou date de création					(JJ.MM.AAAA)				
14	Date de naissance														
15	Profession / Activité / Type d'exploitation														
16	Montant nominal de la participation en euros										en pourcentage				
17	Bureau des finances compétent														
18	Numéro fiscal							Numéro d'identification							
19	N° d'ordre														
20	Société														
21	ou														
22	Nom										Prénom				
23	Rue														
24	Numéro de rue			Complément du numéro de rue			Complément d'adresse								
25	Code postal / Commune														
26	État étranger, le cas échéant														
27	(JJ.MM.AAAA)					ou date de création					(JJ.MM.AAAA)				
28	Date de naissance														
29	Profession / Activité / Type d'exploitation														
30	Montant nominal de la participation en euros										en pourcentage				
31	Bureau des finances compétent														
32	Numéro fiscal							Numéro d'identification							

Ligne
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

Nom de l'entreprise									
N° d'ordre									
Société									
ou Nom					Prénom				
Rue									
Numéro de rue		Complément du numéro de rue			Complément d'adresse				
Code postal / Commune									
État étranger, le cas échéant									
Date de naissance					ou date de création				
(JJ.MM.AAAA)					(JJ.MM.AAAA)				
Profession / Activité / Type d'exploitation									
Montant nominal de la participation en euros					en pourcentage				
Bureau des finances compétent									
Numéro fiscal					Numéro d'identification				
N° d'ordre									
Société									
ou Nom					Prénom				
Rue									
Numéro de rue		Complément du numéro de rue			Complément d'adresse				
Code postal / Commune									
État étranger, le cas échéant									
Date de naissance					ou date de création				
(JJ.MM.AAAA)					(JJ.MM.AAAA)				
Profession / Activité / Type d'exploitation									
Montant nominal de la participation en euros					en pourcentage				
Bureau des finances compétent									
Numéro fiscal					Numéro d'identification				

Notice explicative pour remplir le formulaire d'enregistrement au regard de la TVA des entrepreneurs établis à l'étranger

Remarques générales

Vous devez remplir le formulaire d'enregistrement au regard de la TVA des entrepreneurs établis à l'étranger, quelle que soit votre forme juridique, si vous êtes établi à l'étranger et que vous ne disposez pas d'établissement stable en Allemagne. Si vous avez un établissement stable en Allemagne, merci de bien vouloir utiliser le formulaire d'enregistrement fiscal prévu pour votre forme juridique. Vous trouverez auprès de votre bureau des finances ou sur Internet des informations générales et des brochures sur les obligations fiscales qui résultent d'une activité d'entreprise. Votre bureau des finances (voir explications relatives à la ligne 1) se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal pour tout conseil personnalisé.

Les formulaires d'enregistrement fiscal déposés sur support papier sont scannés et traités par voie électronique dans les bureaux des finances. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir

- respecter les champs et écrire en majuscules d'imprimerie si vous remplissez les formulaires à la main,
- ne pas utiliser de cachets (d'entreprise), par exemple pour indiquer les adresses et
- ne pas rayer, annuler ou remplir avec d'autres mentions les champs vides.

Merci de bien indiquer les dates comme suit : JJ.MM.AAAA (J = jour, M = mois, A = année, par exemple 24.06.2022). Les numéros fiscaux doivent être indiqués sans séparateurs.

Formulaire

Informations générales

Ligne 1

Selon l'article 21 du Code des impôts, en lien avec le règlement relatif à la répartition des compétences en matière d'imposition à la TVA, les entrepreneurs dont le domicile, le siège ou la direction se trouvent en dehors du champ d'application de la loi sur la TVA relèvent de la compétence centralisée de certains bureaux des finances. Des informations sur ce sujet sont disponibles auprès de l'Office central fédéral des impôts (www.bzst.de à la rubrique : Unternehmen (Entreprises) → Identifikationsnummern (Numéros d'identification) → Umsatzsteuer-IdNr. (Numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée) → USt-IdNr. (Numéro d'identification TVA) → Zuständigkeitsübersicht (Aperçu des compétences)).

Lignes 37 à 79

Pouvoir de représentation (lignes 37 à 48)

Si l'entreprise se fait représenter par un conseil fiscal (article 80, paragraphe 1 du Code des impôts), merci de bien vouloir fournir les coordonnées de celui-ci.

Procuration de réception (lignes 63 à 79)

L'entreprise peut désigner un mandataire habilité à recevoir des notifications, qui peut par exemple être son conseil fiscal. Si cela est souhaité, merci de bien vouloir fournir les coordonnées de ce mandataire.

Dans les cas visés à l'article 22f, paragraphe 1, phrase 2 de la loi sur la TVA, les entrepreneurs qui n'ont pas leur domicile, leur résidence habituelle, leur siège ou leur direction en République fédérale d'Allemagne, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État auquel l'accord sur l'Espace économique européen est applicable doivent désigner, lorsqu'ils demandent à être enregistrés à des fins fiscales, un mandataire habilité à recevoir des notifications en République fédérale d'Allemagne.

ATTENTION :

Les procurations de réception ne sont prises en compte que si elles sont transmises séparément ou si elles sont présentées au bureau des finances sous forme électronique par le conseil fiscal par la banque de données des procurations (article 80a, paragraphe 2 du Code des impôts). La présentation électronique d'une procuration de réception par la banque de données des procurations ne peut par ailleurs se faire que conjointement avec un pouvoir de représentation.

Lignes 82 à 87

Merci de bien vouloir indiquer l'IBAN ou le numéro de compte ainsi que le titulaire du compte. Pour les remboursements d'impôts par paiement dans des pays en dehors de l'UE / de l'EEE, il est nécessaire d'indiquer le Code BIC ou SWIFT. Dans le cas d'établissements bancaires étrangers, le nom et l'adresse de l'établissement bancaire doivent en outre être indiqués.

Ligne 89

Si l'entreprise souhaite participer au système de prélèvement SEPA, merci de bien vouloir joindre au présent formulaire le mandat de débit SEPA. Vous obtiendrez le formulaire de mandat SEPA dans votre bureau des finances ou, le cas échéant, sur le site Internet de votre administration fiscale (que vous trouverez par exemple à l'adresse www.finanzamt.de >> cliquez sur votre Land sur la carte >> „Finanzämter" (Bureaux des finances) >> Vous trouverez sur le site Internet des bureaux des finances le formulaire de mandat SEPA régulièrement à la rubrique „Vordrucke" ou „Formulare" (Formulaires) que vous pourrez imprimer.

Informations sur la déclaration et le reversement de la TVA

Lignes 184, 186 et 187

Merci de bien vouloir indiquer le chiffre d'affaires vraisemblable de l'année civile en cours et de l'année suivante (ligne 184). Merci de bien vouloir indiquer le montant prévisible de l'impôt à verser ou l'excédent prévisible de l'année civile en cours (ligne 186). La période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée est fixée en fonction de l'impôt vraisemblable de l'année civile en cours. Si l'impôt est vraisemblablement supérieur à 7 500 euros, c'est le mois calendaire qui est la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée. Si l'impôt n'est vraisemblablement pas supérieur à 7 500 euros, la déclaration périodique doit être déposée chaque trimestre. Si un excédent supérieur à 7 500 euros doit vraisemblablement être enregistré pour l'année civile en cours, le mois calendaire peut être choisi à la place du trimestre civil en tant que période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée (article 18, paragraphe 2a, phrase 1, en lien avec l'article 2, paragraphe 2, phrase 6 de la loi sur la TVA) (ligne 187).

ATTENTION :

N'oubliez pas de transmettre au bureau des finances une déclaration périodique électronique au plus tard le 10^{ème} jour du mois suivant la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée. Vous trouverez un aperçu des logiciels appropriés à l'adresse <https://www.elster.de/elsterweb/softwareprodukt>. Pour la transmission électronique, vous avez besoin, pour des raisons de sécurité, d'un fichier de certificat, que vous trouverez à l'adresse www.elster.de.

Lignes 196 à 200

Merci de bien vouloir indiquer si vous calculez la TVA d'après les rémunérations convenues ou si vous demandez le droit de la calculer d'après les rémunérations perçues.

Rémunérations convenues (imposition théorique)

Dans le cas du calcul de la TVA d'après les rémunération convenues, vous déclarez la TVA, indépendamment de l'encaissement, pour la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée au cours de laquelle les livraisons et autres services ont été effectués. La TVA sur les acomptes doit cependant être déclarée dès la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée au cours de laquelle ils sont perçus.

Rémunérations perçues (imposition réelle)

Dans le cas de l'imposition d'après les rémunérations perçues, la taxe sur les livraisons et autres services est due une fois que la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée au cours de laquelle les rémunérations ont été perçues est écoulée.

ATTENTION :

Pour l'imposition d'après les rémunérations perçues, aucune limite de chiffre d'affaires ne s'applique aux membres des professions libérales (par exemple : architectes, praticiens de santé, journalistes) qui calculent leur bénéfice au moyen de la comptabilité de caisse. Cela vaut également lorsque le redevable tient une liste des postes non soldés afin de surveiller les factures non soldées.

L'imposition d'après les rémunérations perçues ne peut être accordée aux commerçants que si le chiffre d'affaires total (chiffre d'affaires net) de l'année civile précédente n'a pas dépassé 600 000 euros. L'année de l'ouverture de l'établissement, c'est le chiffre d'affaires total extrapolé à l'année civile qui doit être pris en compte.

Lignes 202 à 210

Merci de bien vouloir indiquer si

- l'entreprise a besoin d'un numéro d'identification TVA ou si
- l'entreprise a déjà obtenu un numéro d'identification TVA pour une activité antérieure.

Le numéro d'identification TVA est attribué par l'Office central fédéral des impôts. Si vous indiquez lors de votre nouvel enregistrement fiscal que vous avez besoin d'un numéro d'identification TVA, le bureau des finances, une fois qu'il a enregistré l'entreprise au regard de la TVA, fait suivre votre demande, accompagnée des informations nécessaires à l'attribution, à l'Office central fédéral des impôts.

Ligne 217

Le numéro EORI (Economic Operators' Registration and identification number) est nécessaire pour les entrepreneurs qui, dans le cadre de leur activité, traitent d'opérations relevant du droit douanier (par exemple des importations et / ou des livraisons à l'exportation). Ce numéro est attribué sur demande par l'Etat membre de l'UE dans lequel l'entrepreneur a son siège social ou (dans le cas d'entrepreneurs établis sur le territoire tiers) dans lequel l'entrepreneur souhaite exercer son activité pour la première fois.

Lignes 221 à 227

Pour les livraisons effectuées au sein d'un État membre par des opérateurs d'interfaces électroniques (article 3, paragraphe 3a, phrase 1 de la loi sur la TVA), les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les autres prestations effectuées par un entrepreneur établi dans un autre État membre de l'UE pour des non-entrepreneurs qui ont leur domicile, leur résidence habituelle ou leur siège en Allemagne, l'entrepreneur est redevable de la TVA en Allemagne. Cela vaut pour les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les services de télécommunications, les services de radiodiffusion et de télévision ainsi que les autres services fournis par voie électronique, seulement si les conditions d'exception prévues à l'article 3a, paragraphe 5, phrase 3 et à l'article 3c, paragraphe 4, phrase 1 de la loi sur la TVA ne sont pas remplies ou si l'entrepreneur renonce à l'application de l'exception (par analogie avec l'article 3a, paragraphe 5, phrases 4 et 5 et avec l'article 3c, paragraphe 4, phrases 2 et 5 de la loi sur la TVA).

Si la TVA est due en Allemagne, l'entrepreneur doit avoir déposé en principe en Allemagne également des déclarations de TVA pour ces prestations. L'entrepreneur peut cependant décider de participer à la procédure d'imposition spéciale « Guichet unique » (article 18 de loi sur la TVA). Le recours à la procédure d'imposition spéciale est possible seulement de manière uniforme pour tous les Etats membres de l'UE dans lesquels l'entrepreneur effectue les prestations mentionnées ci-dessus. Cela vaut pour les autres prestations effectuées pour des nonentrepreneurs seulement pour les Etats membres dans lequel il n'a ni siège, ni établissement stable. La participation à la procédure d'imposition spéciale doit être déclarée à l'autorité compétente de l'État d'activité.

Lignes 230 à 232

Les entrepreneurs qui envisagent d'effectuer des livraisons de marchandises soumises à la TVA en Allemagne par l'intermédiaire d'interfaces électroniques au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA ont besoin d'un numéro d'identification TVA pour justifier de l'enregistrement fiscal vis-à-vis de l'opérateur de l'interface. Dans ce cas, les informations demandées à la ligne 208 ou aux lignes 209 et 210 (numéro d'identification TVA) sont nécessaires.

Il convient en outre de remplir également le feuillet Échange de biens sur Internet (FsEEBInternet).

Lignes 234 à 237

Merci de bien vouloir indiquer si l'entreprise a besoin d'une attestation du bureau des finances selon laquelle elle effectue durablement des travaux de construction et / ou des services de nettoyage de bâtiments et, en tant que bénéficiaire, est redevable de la TVA sur les travaux de construction et / ou sur les services de nettoyage de bâtiments (article 13b, paragraphe 5 de la loi sur la TVA).

L'attestation exige des activités initiales reconnaissables à l'extérieur dans le domaine des travaux de construction ou des services de nettoyages de bâtiments et la prévision que ces travaux de construction ou de nettoyage de bâtiments dépasseront 10 % du chiffre d'affaires mondial réalisé.

Ligne 245

Si la créance fiscale ne semble pas être en danger, le bureau des finances prolonge d'un mois, sur demande, les délais de transmission des déclarations périodiques (demande de prolongation permanente des délais). En cas d'obligation de transmission de déclarations périodiques, un acompte exceptionnel doit être versé dans le cas d'une prolongation permanente des délais. La demande de prolongation permanente des délais et la déclaration de l'acompte exceptionnel doivent être transmis par voie électronique (article 48, paragraphe 1, phrase 2 du règlement d'application de la TVA).